



Dossier d'inscription

Examen de déontologie et contrôle des connaissances article 98-1

Liste des pièces à fournir pour votre dossier d'inscription :

- Une requête individuelle sollicitant l'inscription à l'examen de contrôle de connaissance en déontologie et réglementation professionnelle ;
- Une déclaration sur l'honneur relative au nombre de session d'examen de contrôle des connaissances déjà subies auprès d'un ou plusieurs centre régionaux de formation professionnelle ;
- La copie de la décision définitive statuant sur sa demande d'inscription au tableau de l'ordre du Barreau choisi, sous réserve d'avoir satisfait à l'examen de contrôle des connaissances ;
- La copie des documents justifiant de son identité et de son domicile ;
- Certificat de non recours du procureur général contre la décision du Barreau acceptant cette candidature ;
- Règlement des droits d'inscription s'élevant à 900€

Programme (annexe de l'arrêté du 30 avril 2012)

Les règles déontologiques

- Les principes essentiels de la profession d'avocat
- Le secret professionnel
- Le respect du contradictoire
- La confraternité
- Les conflits d'intérêts
- La succession d'avocats dans un même dossier
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Le code de déontologie des avocats européens

Organisation professionnelle

- Rôle et compétences du conseil de l'ordre et du bâtonnier
- Rôle et compétences du Conseil national des barreaux

Exercice professionnel

- Le domicile professionnel
- Les bureaux secondaires
- Le champ d'activité professionnelle
- Les incompatibilités
- La publicité personnelle de l'avocat
- La formation continue
- La spécialisation
- Le règlement des différends entre avocats
- Les infractions disciplinaires
- La procédure disciplinaire
- L'omission, la suppléance et l'administration provisoire
- La liquidation judiciaire

Les modes et structures juridiques d'exercice de la profession

- L'avocat individuel
- Statut de l'avocat collaborateur libéral ou salarié
- L'avocat associé
- Les structures juridiques d'exercice de la profession d'avocat
- L'interprofessionnalité

Les honoraires, la comptabilité et la fiscalité

- Les honoraires
- La comptabilité
- La fiscalité de l'avocat
- Les managements de fonds et le fonctionnement de la caisse des règlements pécuniaires des avocats (CARPA)

La responsabilité civile professionnelle

- L'assurance de responsabilité civile professionnelle
- Les réclamations
- Les mesures préventives

Liste indicative et non exhaustive d'ouvrages de référence pour la déontologie :

- Les règles de la profession d'avocat - André Damien et Henri ADER (Edition DALLOZ)
- Profession avocat - le Guide 2016 (Édition LAMY, en partenariat avec le CNB)
- Code de l'avocat (Édition DALLOZ)